

DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2023-04-21

DÉCISION DU MAIRE

<u>OBJET</u>: Règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale – Concert organisé par l'association « ADVIE 06 » représenté par André BRUNIER le samedi 1^{er} juillet 2023

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la proposition de monsieur André BRUNIER, représentant l'association « **ADVIE 06** » domicilié à 06450 ROQUEBILLIERE – 12 Villa Pastre – Berthemont les Bains, organisateur du concert et membre de l'association citée en objet.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner une autorisation pour l'occupation de la cathédrale Notre-Dame-des Pommiers pour l'organisation d'un concert le samedi 1^{er} juillet 2023 à 17 heures 30.

DÉCIDE

<u>ARTICLE 1</u>: d'approuver le règlement intérieur valant convention d'occupation de la cathédrale Notre-Damedes Pommiers pour le concert organisé par monsieur André BRUNIER, cité ci-dessus devant avoir lieu le samedi 1^{er} juillet 2023 à 17 heures 30.

ARTICLE 2: La mise à disposition est gratuite le samedi 1er juillet 2023 de 16 heures à 21 heures.

ARTICLE 3 : Celle-ci sera applicable dès notification.

ARTICLE 4: La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

<u>ARTICLE 5</u> : Ampliation en sera adressée à Madame le Trésorier, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur André BRUNIER, cité ci-dessus.

Fait à Sisteron, le 31 mars 2023

Pour copie conforme Le Maire, Daniel SPAGNOU